



## Reprise après congés maternité

Par **domm33**, le **31/01/2014** à **18:18**

Bonjour , en contrat CDI de 35 h depuis 3 ans ,comme garde d enfant chez un particulier, en chèque emploi service. Suite a ma reprise de travail après mon congés maternité de 2 mois , ma patronne me dit quelle veut me baisser mes heures a mi temps et que je ne serais plus nounou , car elle garde la dame qui me remplacé, et que je ferais de l intendance pour trier ses papiers. Depuis le 21 jours de ma reprise je n ai fait que 28 h. Je lui ai dit que je refusé les nouveaux horaires, car j avais besoin d un salaire, pour vivre correctement , et que 17h ne me convenais pas. A cela la réponse fut je vais faire un autre contrat, et calculer a peu près 900 euro. J ai répondu que je me renseignerais auprès des assédics pour un complément. 1, a t elle le droit de me changer mon contrat , 2 de garder l autre dame , 3 ai je le droit de refuser un nouveau contrat. Que faut t il faire ? Merci de votre aide .

Par **moisse**, le **01/02/2014** à **08:16**

Bonjour,  
1) Non  
Du moins pas sans votre accord.  
2) Oui elle peut garder l'autre dame et embaucher qui elle veut, cela fera des chomeurs en moins.  
3) Oui  
Vous avez le droit de refuser une novation contractuelle.  
Toute controverse, tout différent relatif à ces relations contractuelles, sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes depuis 2007 (Article L423-2 du code de l'action sociale et des familles )  
Comme on se dirige tout droit vers un licenciement, vous devrez attirer l'employeur devant le Conseil des prudhommes compétent territorialement du domicile des parents.

Par **domm33**, le **07/02/2014** à **12:49**

Tapez votre texte ici pour répondre ...Bonjour,et merci de la réponse .A ce jour je n ai pas reçue mon salaire , alors que je lui ai demandé car j avais des prélèvements , elle a répondu je te fait le virement , mais toujours rien , et aucun papiers ou nouveau contrat non plus .Je fait quoi ? J attend la fin du mois pour agir , lui dire je perd de mon salaire,car c ai un 35 heure et je n ai pas droit a un complément , ou je me met en tord d attendre ?. Quel genre de recours ou courrier je dois faire .( sachant aussi quelle n iras pas a la poste si jamais j ' envoie un courrier recommandé )elle a trop de problème avec les recommandées pour non paiement personnel.Merci de me dire si vous savez , car la je suis perdu , et je ne voudrais pas me trompé. Cordialement

Par **moisse**, le **07/02/2014** à **13:27**

Bonsoir,rnS'il s'agit de votre salaire du mois de janvier, vous n'aurez aucun véritable recours avant la fin du mois.rnL'employeur doit vous payer une fois par mois, la loi ne dit pas qu'il s'agit du 1 ou du 2.rnCeci dit vous devez continuer à travailler aux horaires que vous indique cet employeur sans signer quoique ce soit indiquant votre acceptation.

Par **domm33**, le **07/02/2014** à **13:44**

ok , mais a la fin du mois de février , je vais certainement avoir 80 h . je fait 4 h le matin a trié , voir moins peut être , alors que j ai toujours mon contrat de 35 h.Qui va me payer la différence ?.Je veu bien attendre , mais mon salaire et bas . Merci

Par **moisse**, le **07/02/2014** à **16:28**

L'employeur vous doit une rémunération sur la base de 35H;rnEn cas de résistance, vous pouvez saisir le Conseil des prudhommes en formation de référé (3 à 4 semaines maxi) pour obtenir le paiement des salaires dus.

Par **domm33**, le **07/02/2014** à **19:01**

ok donc je continu comme ça et début mars , je saisi le conseil des prudhommes.Une question, je suis payer a 10 euros de l heure , en chèque emploie service , congés compris dedans .

Par **moisse**, le **08/02/2014** à **08:34**

Bonjour,rn[citation].Une question[/citation]rnUne question sans point d'interrogation, ce n'est plus une question mais un précision.rnQui ne change rien à la situation.

Par **domm33**, le **11/02/2014** à **15:49**

Bonjour, mon virement a etais fait hier pour 29 h . hier ma patronne me dit que je vais avoir mes papiers aujourd'hui pour un mi temps, car je lui ai dit que j avais rendez vous cet après midi au pole emploie (car elle voulais me passer a 17 h ). Ce matin pas de papiers laisser , mais un coup de tel ou elle me précise quelle me garde a 35 h en venant plus les après midi pour l instant , et que de toute façon elle aurais besoin de moi pour les enfants aussi .Elle me balade a ça guise . Je voudrais lui faire un courrier , pour déjà lui demandé d être régler en début de mois , car ces derniers mois (avant mon arrêt maternité )j ai étais pratiquement payer en 2 fois sur 3 a 4 mois , en liquide sans aucun papiers signer.( juste bulletins de salaire 3 a 4 d un coup.( pas encore celui de ce mois ci ) .Pourriez vous m aider pour le courrier que je pourrais lui faire svp .Doit elle me précisé les horaires , ou c'ai a sa guise?. Et ce que je doit lui envoyer un recommandé pour mon salaire de janvier lui précisent qu il n ai pas juste car je suis a 35 h . ? que si je le fais pas je suis d accord ? . Merci de votre aide , car la tout ça m' agace. Cordialement .

Par **moisse**, le **11/02/2014** à **16:39**

Bonjour,  
Oui vous devez lui rappeler ses obligations, et pourquoi pas par lettre recommandée.  
Vous précisez que vous n'êtes qu'une salariée qui travaille, comme tout le monde, pour gagner sa vie.  
Que dans ces conditions vous lui demandez de respecter :  
\* l'horaire contractuel qui est de 35 h/semaine  
\* le paiement régulier accompagné d'un bulletin de paie conforme  
\* la régularisation des salaires restant dus depuis la reprise.  
Enfin vous pouvez terminer que ces irrégularités vous portent un grand préjudice, car comme tout salariée vous êtes amenée à remplir des déclarations de revenus et à fournir des bulletins de salaire.

Par **domm33**, le **12/02/2014** à **11:57**

Bonjour, ce matin j ai pu discuter avec ma patronne , qui gentiment me disais non a tout . Je lui précise qu elle me doit des heures... réponse a non je vais pas payer des heures pas faite dom . Après je lui dit que comme elle me garde a 35 h je serais payer a 1.350 e , elle a dit a non dom je te payerais que les heures faites ( lol ce qui pourrais penser que je ne les ferais pas ). Et quant je lui ai dit que pole emploi ne comprenez pas pourquoi je n était pas payer lors des vacances ou absences des enfants , elle a répondu pareil , je ne paye pas les heures ou té pas la , en cecu sa marche pas comme ça et tu a tes congés dedans .( oui 5 semaines pas plus )et ce contrat il faudrait le refaire ( a non).bref pour finir par me dire , le mieux dom c est de te mettre a mi temps alors, pour pouvoir toucher ton complément . Elle ma demandé de l imprimé chez moi et de le faire .( oui je garde mon contrat , et oui je fait un avenant ) . Par contre il lui faut une raison pour l avenant ? . Après pour tout les problèmes quelle a et qui reste a venir ( enfants , et surendettement)je préfère un mi temps tout compte fait pour ne pas être plus balader a sa guise sur les horaires.Voila pour aujourd'hui. Je vois pour l avenant ? . Merci .  
Cordialement

Par **moisse**, le **12/02/2014** à **12:09**

A ce stade de la discussion direction le CPH et c'est tout.  
Je vous ai conseillé une lettre, ce conseil reste valable en rajoutant que son obstination vous contraint à présenter cette controverse devant le conseil des prudhommes.

Par **domm33**, le **02/04/2014** à **11:13**

Bonjour ,comme j avais droit a un congés parental de 6 mois a 20 heures par semaine je l et pris .Comme ça pour moi sa calmer un peu la situation. Pour mon salaire encore en retard , la j ai vu une juriste a la mission locale qui ma fait une lettre recommandé.Je n ai eu aucun dire par ma patronne qui l avais reçue. Mais jeudi matin matin je me suis absenter un moment de mon travail pour allé me chercher des cachet , et j ai cru perdre la clé , donc je lui tel et la préviens. Dans l après midi elle me tel en me disant t inquiète pas cé un copain a moi qui ai passé et qui a pris la clé pour me faire une surprise.(en rigolant je t expliquais ). Je savais que c était faux car son ipod oublié avais disparu . Elle etais repassé le prendre et a pris les clés . Le vendredi matin elle me dit je reviens , et la me présente un courrier en me disant , tu me signe ca , tu a 10 jours de mise a pieds , car j ai appris par un membre de ta famille , et je te fait surveillé , comme quoi il tu me vole des heures a ne pas être la .Et de la toute une série de reproche , sur mon contrat qui étai falsifié,sur les identifiants de cecu ,quelle m avais même donner , tout ça en hurlant devant sa fille de 20 ans et son copain , et moi je répondais oui oui , oui , c est ca , et la elle me dit tu répond oui et tu peu te regarder dans une glace encore , oui oui . j ai refusé de signer car je n arrivé même pas a lire, je lui ai demandé de me laisser le papier elle a pas voulu , en me disant a non tu l auras par recommandé.J ai encore dit oui Je crois avoir compris un entretien le 3 , mais je ne suis plus sure . Elle ma mise dehors , en me disant en plus tu avoue tu dit oui .Et quant elle ma dit aussi j ai enregistrer la conversation ou tu oui , oui , je lui ai répondu , moi aussi j ai tes conversations , avec les identifiants que tu ma donné , et une juriste qui me suis . La colère quelle avais .La juriste ma fait une lettre recommandé que j ai envoyer. je me suis présenté hier main au travail , elle ne ma pas ouvert , avec un témoin , et ce matin elle ma agressé verbalement , et a appelé la gendarmerie .Moi de même ou ils m on répondu qu ils ne savais pas le droit pour ça . avec un témoin aussi , et je suis parti .A t elle le droit de me laisser dehors ? . Merci

Par **domm33**, le **02/04/2014** à **12:08**

Bonjour , qui pourrais regarder mon courrier recommandé et me donnez son avis . J ai reçue la lettre ce matin et je ne comprend pas la remise a l huissier d un enregistrement . Ace moment la ce n ai pas le huissier lui même qui devrais me l envoyer . Merci

Par **moisse**, le **03/04/2014** à **09:34**

Bonjour,  
Les sources d'aide possibles :  
\* votre assureur si vous disposez d'une protection

juridique (mais c'est un peu plus long)rn\* un avocat à contacter par vos soins, si possible spécialisé en droit du travailrn\* un syndicaliste soit d'une centrale connue, soit d'un syndicat spécialisé dans votre corporation.

Par **domm33**, le **03/04/2014** à **12:26**

Bonjour , je vais me renseigner auprès de la mairie , pour me faire accompagner a l entretien le 9 avril . Car si j y vais toute seule elle va me déstabilisée et m accusé de toutes sortes de choses . Je n ai que 24 ans et elle en profite . Enfin au bout de 4 ans être traiter comme ça ma choquer, car je gérer tout de son départ a 6 h le matin a son retour a 22 h voir plus . j étais juste nounou, mais je fessais tout , papiers , courriers , ménage , nourriture,linge, cantine , école , garderie , facture a payer , rendez vous ,la semaine , les weekend .Merci , je viendrez vous dire le résultat

Par **domm33**, le **09/04/2014** à **13:27**

Bonjour , mon entretien pour la mise a pied immédiate a eu lieu ce matin avec un monsieur de la cgt. Ma patronne était accompagnée du fiancé de sa fille , que Mr cgt a gentiment fait sortir . Elle a répondu , pourtant mon avocat ma dit qu il pouvais être la , il lui a répondu non votre avocat vous a mal informé . Elle na pas aimer .L entretien a duré 30 minutes d ou je n ai pas pu placé un mot , et me traiter de menteuse a chaque fois . Que j avais tout falsifié , contrat , fiche de paye , etc etc .Ne crois pas que pour les 3 absences quelle me reproche j ai pris sur mon temps de travail pour ces rendez vous pour les enfants , pour poster ces courriers recommandé, ces achats de papeterie , et dit que c ai faux .La letre recommandé quelle n a pas étais chercher , et que je lui ai remise ' le double avec mon contrat ) ce matin avec monsieur cgt qui la lu , bin au bout de 3 ligne lu a dit faux faux et faux .Elle a mélangé ses problèmes , actuel , ces problèmes amoureux , mes histoire a moi concernant mon ami , et ma garde d enfant . Qui au passge lui aurais était rapporter par un membre de ma famille . Je lui ai répondu quelle était mal renseigner , car plus d ami ,depuis 2 mois , une dame qui garde mon fils , et que les horaires d embauche de mon ami était aussi rnfausse . Monsieur cgt lui a dit que le dialogue existé , tout en prenant note de tout ce quelle disais .Elle a fait constater par huissier mes 3 absences , et il ma dit le temps quelle fasse des photocopies , c et dommage elle perd de l argent . En fait elle c et servi de l enregistrement ou je répond , bin oui , bin oui , car elle m accusé de tout sans jamais me laisser répondre . Et a fait faire une déclaration écrite par le fiancé de sa fille qui était la tout les deux le jour ou elle ma accusé . Monsieur cgt lui a aussi demandé pourquoi je n avais pas retrouvé mon poste ,a 35 h , elle lui a dit faux faux encore , le contrat et pas bon , et na pas voulu lui montrer le siens ,sous pretexte qu il etait chez l avocat . Il lui a dit par contre de payer mon salaire , elle a dit oui sans les indemnités , et quelle m envoyer un courrier .A quoi je doit m attendre d après vous ? Je revois Mr cgt quant j ai reçue le courrier .Merci de me dire ce que vous en pensez ? . Merci a vous

Par **domm33**, le **19/04/2014** à **15:33**

Bonjour , j ai recue ma mettre de licenciement jeudi 17 avril , pour faute grave .Elle ai daté du 9 avril , et me dis qu a ce jour 09 avril je ne fait plus parti du personnel .Ça c est fait , il me manque les reste des papiers et toujours mon salaire de mars qui devais être virer le 10 du mois suite au recommandée envoyer pour lui rappelé ses obligations .Mais comme j étais en mise mise a pied le 31 mars ? D'après vous et il toujours possible de la mettre au prudhomme ' (j aurais du vous écouté avant ) pour les heures non payées suite a mon contrat de 35 heures , après avoir était licencié pour faute grave . ? .Merci

Par **domm33**, le **12/03/2015 à 11:49**

Bonjour , je reviens vers vous pour un peu d aide . Suite a la visite chez la CGT qui ma renvoyer vers une avocate avec le courrier de l entretien chez ma patronne , rien n avance . Présenté deux fois au tribunal ou ma patronne c est pas présenté , lors du troisième passage mon avocate ma exigé 600 euros de suite ou ne me présenté pas . Malgré mes explications a lui dire que je n avais pas cette sommes ,elle a répondu ce n et pas mon problème , je ne vous représente pas sans ça une 3 fois . Je me suis rendu seule au tribunal . Au tribunal surpris de me voir seule ils m on dit d allé aux bureau des avocats , qui eux mon dit d en prendre un autre .On rêve . Ma patronne n étant toujours pas venu non plus . Ils m on juste dit elle vous doit l astreinte de retard pour la non remise des documents , fin de contrat , fiche de paye , papier assedics etc .Voyer avec un huissier . Ce que j ai fait , mais je n ai aucun papiers remis de mon avocate . Et la elle doit encore me représenté mais toujours en réglant d avance , ce que je ne peu pas .Comment faire ? Comment obtenir mes papiers par ma patronne ?.Le pole emploi a bien voulus m avancé 4 mois après etre rester sans salaire un paiement d allocations en attente de mon passage au tribunal et leurs fournir les documents . Merci de votre aide pour me dire ce que je doit faire .